



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Règlement de la pratique FUTSAL Saison 2022/2023

▪ Engagement / Participation

Toutes les catégories U7-U9-U11-U13-U15-U18, ont l'obligation de participer aux opérations FUTSAL organisé par le district du cantal de football. Les équipes séniors masculine ou féminine peuvent participer sur la base du volontariat moyennant une participation de 25 euros (gratuité pour les équipes féminines).

Une équipe par niveau de compétition est engagée pour chaque club inscrit aux compétitions du district.

Toutes les équipes doivent impérativement se munir des numéros de licences pour pouvoir dument remplir la feuille de match. Prévoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes (ou chasubles).

Toute équipe qualifiée en finale départementale ou régionale a l'obligation d'y participer sous peine de sanction. Une seule équipe par club pourra participer à une finale départementale ou régionale.

Finale département et régionale = le règlement régional sera appliqué, les fautes cumulées seront appliquées et comptabilisées.

▪ Organisation

Les plateaux futsal seront organisés de la même manière que les matchs traditionnels.

Le club sera désigné en tant qu'organisateur du plateau et sera responsable :

- De la gestion de la feuille de match sur place
- Du retour de la feuille de match par e-mail
- Du respect des rotations arbitrages et de l'explication des lois du jeu
- De la sécurité et de la surveillance des installations
- De la fourniture du ballon de match

En cas de présence d'un représentant du district, ces taches peuvent être effectuées en collaboration

- Du goûter

- **Calendrier**

Le calendrier des rencontres sera établi par la commission Futsal et publié sur le site du district du Cantal du football. Les convocations seront diffusées sur le site du district. Les équipes devront se présenter 15 minutes avant le début du tournoi dans les salles indiquées sur le calendrier et doivent prendre connaissance des lois du jeu et règlement spécifique Futsal.

- **Rencontre**

Elles seront programmées le samedi ou le dimanche.

U7-U9-U11-U13 : samedi

U15-U18 : samedi ou dimanche

- **Feuille de match**

Le club organisateur doit télécharger les feuilles de matchs et feuilles de plateaux. Celles-ci sont à envoyer au secrétariat du district du cantal de football dans les 48H qui suit la rencontre par l'organisateur du plateau.

- **Classement / Points**

Le classement sera établi suivant le total des points obtenus au cours des différentes rencontres.

Seront attribués :

- Victoire : 3 pts
- Match nul : 1 pt
- Défaite : 0 pt
- Forfait : - 1 pt 0 but, vainqueur 3 pts 3 buts

En cas d'égalité :

VII - DEPARTAGE DES EQUIPES EX-AEQUO SELON LES CRITERES SUIVANT DANS L'ORDRE
. Points obtenus lors des matches joués entre ces équipes
. Différence de buts particulière entre ces équipes
. Plus grand nombre de buts marqués entre ces équipes
Différence de buts générale de toute la poule
Plus grand nombre de buts marqués de toute la poule

Si il reste égalité à travers tous les points ci-dessus , il s'effectuera un tirage au sort.

- **Nombre de joueurs**

U7 : 4 joueurs sans gardien + 2 remplaçants = 6 joueurs

U9 : 4 joueurs dont 1 gardien + 2 remplaçants = 6 joueurs

U11-U13 : 5 joueurs dont 1 gardien + 5 remplaçants = 10 joueurs

U15-U18 : 5 joueurs dont 1 gardien + 7 remplaçants = 12 joueurs

- **Participation des joueurs :**

Les joueurs suspendus (5 matchs et plus, et les joueurs suspendus « à temps » en foot traditionnel à la première journée de Futsal) ne peuvent participer pour toute la durée de la compétition. Une liste de joueurs non qualifiés sera communiquée par le district en début d'épreuve.

En aucun cas, la coupe du Cantal de Futsal ne permettra de purger des matchs de suspension écopés en championnat traditionnel.

- **Arbitrage**

Les plateaux U11 et U13 compétitions seront arbitrées par les éducateurs ou bénévoles du club (prévoir chronomètre et sifflet)

Les rencontres départementales U15 et U18 ainsi que les finales départementales seront arbitrées par des arbitres officiels désignés par la commission départementale des arbitres. À défaut, le club nommé organisateur du plateau veillera à ce que chaque équipe ne jouant pas lors de la rotation fournisse 2 arbitres.

- **Forfait**

Forfait = **100 euros**

Cette somme est à porter au débit du club par le district.

- **Compétence**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la commission Futsal. Le comité directeur du district se réserve le droit d'évoquer toutes les décisions de la commission Futsal